



2^{ème} TOURNOI DE DOUBLES des LIENS DU CŒUR

Samedi 24 Mai 2025

BADMINTON CLUB ST MEDARDAIS (GIRONDE)



Tournoi autorisé par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton sous le numéro

Tournoi organisé au profit de l'association [Les liens du Cœur](#), qui œuvre pour améliorer les conditions de vie des personnes atteintes d'une malformation cardiaque.

Date : samedi 24 mai 2025

Lieu : Salle Olympie, rue Henri Rol-Tanguy, 33160 Saint-Médard-en-Jalles

Horaires :

Samedi : de 8h à 22h

Pointage des licences une demi-heure avant pour les 1ers matchs de la journée, et 1 heure avant pour les suivants.

Catégories et Niveaux :

Le tournoi est ouvert aux joueuses/joueurs de la catégorie vétérans (V1 à V8) de niveaux R5, R6, D, P et NC, en règle avec la fédération.

Les tableaux seront faits en tenant compte des CPPH. Le comité d'organisation se réserve toutefois le droit de regrouper certaines catégories si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Tableaux :

Doubles mixtes le samedi matin. Doubles hommes et doubles dames le samedi après-midi.

Inscriptions :

Les droits d'inscription sont de 18 € pour un tableau et 23 € pour deux tableaux.

Date limite d'inscription

Les inscriptions se font via Badnet / eBad uniquement, au plus tard le mercredi 14 mai 2025.

Les inscriptions sans règlement seront refusées.

Le nombre de participants sera limité dans chaque catégorie, par ordre d'inscription.

D'éventuels forfaits pourront être enregistrés par mail à tournoibcsmj@gmx.com jusqu'au vendredi 16 mai 2025. Au-delà, aucun forfait ne sera remboursé. De même, tout forfait non justifié ne sera pas remboursé.

Gestion du tournoi

Le tournoi est géré par le logiciel fédéral BADNET. La confection des tableaux sera effectuée le samedi 17 mai 2025, avec référence au CPPH en date du jeudi 15 mai 2025. L'horaire de convocation de chaque joueur sera envoyé en début de semaine précédant le tournoi.

Points de règlement

Règlement du tournoi conforme au règlement FFBad.

Juge-arbitre principal : Sébastien Chapelat

Restauration

Une buvette sera à votre disposition dans la salle durant la journée. Vous pourrez y trouver des boissons chaudes ou fraîches, des sandwiches, des pâtes, des croque-monsieur, pâtisseries...

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER

le club de Saint Médard en Jalles par mail

tournoibcsmj@gmx.com

par téléphone : 06.60.99.82.01 (Virginie Lavandier)

RÈGLEMENT COMPLEMENTAIRE DU TOURNOI DE DOUBLES VÉTÉRAN DU 24 MAI 2025

Article 1

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

Article 2

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD dans la catégorie Vétérans et dans les niveaux R5, R6,D,P et Nc. Le Juge Arbitre sera Sébastien Chapelat.

Article 3

Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

Article 4

Les tableaux proposés sont : uniquement doubles mixtes le samedi matin et doubles hommes, doubles dames le samedi après-midi.

Article 5

Le nombre paires inscrites est limité à 80 paires / 160 joueurs. Le comité d'organisation gèrera le tournoi à l'aide du logiciel fédéral Badnet, et se réserve le droit de modifier, regrouper et/ou scinder certains tableaux en accord avec le JA et les joueurs / joueuses. La répartition se fera en ordre décroissant, selon le nombre d'inscrits, en fonction du CPPH. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre .

Article 6

L'inscription à la compétition est soumise au versement de droits d'engagement pour chacun des tableaux auxquels les joueurs participent. Le montant de ces droits a été fixé à : · 18 € pour 1 tableau, · 23 € pour 2 tableaux. La date limite d'inscription est le 14 mai 2025 uniquement via badnet/ ebad.

Article 7 :

La confection des tableaux se fera le 17 mai 2025

Article 8

Le paiement devra impérativement être effectué directement sur Badnet. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte par l'organisation. Aucune inscription ne sera prise par mail ou par téléphone. Les paires ne seront inscrites que lorsque les deux partenaires auront réglé leur inscription.

Article 9

Les horaires des tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront éventuellement être modifiés. Un respect des horaires affichés sera demandé.

Article 10

Les volants sont à la charge des participants, avec partage égal entre les joueurs.
Les volants de référence sont les Rsl Tourney Grade 3.

Article 11

Les matchs seront auto-arbitrés.

Article 12

Convocation 40 mn avant le premier match joué.

Une présence des joueurs dans la salle sera exigée pour chaque match une heure avant l'horaire indiqué sur l'échéancier. Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du premier appel, échauffement et test des volants compris.

Après 5 minute et le 3e appel et, tout joueur absent sera déclaré WO.

Tout joueur nécessitant de s'absenter de la salle devra en avertir le Juge Arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 13

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 min.

Article 14

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBad.

Les volants touchant les structures fixes (paniers, éclairage, plafond) ou mobiles (câbles) seront déclarés faute en jeu et remis une fois au service.

Une tenue correcte est exigée (règles FFBad).

Article 15

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, le juge arbitre, les arbitres, et aux plus deux conseillers par match.

Article 16

Dans l'intérêt du tournoi, et en accord avec le juge arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement complémentaire. Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

Article 17

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort. Si un joueur est forfait, il doit prévenir le plus tôt possible impérativement l'organisateur et éventuellement son (sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui (Celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation, sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après la date du tirage au sort s'il n'est pas dûment justifié. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle Aquitaine ainsi qu'au club organisateur.

Article 18

L'inscription au tournoi implique l'acceptation de ce règlement. Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

Article 19

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel, incident ou accident.

Bon tournoi à toutes et à tous ! Le Comité Organisateur.